

FINANCEMENT DOCTORAL 2026

Programme « Relations internationales et stratégie »

MODALITÉS DE CANDIDATURE

La Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) attribue jusqu'à dix financements doctoraux par an dans le cadre de son programme « Relations internationales et stratégie » (RIS). Ces financements soutiennent pendant trois ans des jeunes chercheurs engagés dans une thèse s'inscrivant dans le champ de la recherche stratégique.

La recherche stratégique est l'étude des rapports de force dans les relations internationales et de toutes leurs modalités constitutives. Elle a pour objectif de mieux saisir les différents aspects de la compétition de puissance, dans les phases de préparation, de conduite, comme de résolution des conflits armés, y compris dans les nouveaux domaines de la conflictualité. Il s'agit d'un **champ académique pluridisciplinaire qui intéresse en priorité les sciences humaines et sociales**, tout en intégrant, en fonction du sujet, des approches mixtes.

Le programme est suivi scientifiquement par l'Institut de Recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) dont l'autorité de tutelle est la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

Peut faire acte de candidature tout doctorant français ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne inscrit dans une université française, avec ou sans cotutelle, française ou étrangère.

Les candidats en première année de thèse seront privilégiés, sans que cela ne constitue un strict critère de sélection.

Au titre de l'année 2026, un financement sera réservé à un projet portant sur la dissuasion nucléaire¹.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux projets de recherche s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- **Théorie et pratique des conflits** : dont les nouveaux champs et domaines de conflictualité ; les « espaces communs » ; la gestion de l'escalade conventionnelle ; les méthodes d'évaluation des équilibres stratégiques ; la maîtrise des armements et la réduction des risques conventionnels et nucléaires.
- **Les modèles d'armée** : perspective historique et/ou comparée ; processus de production des grands documents stratégiques ; innovation et adaptations capacitaires, militaires et stratégiques, en paix et en guerre ; enjeux démographiques et sociologiques.
- **Défense et souveraineté** : économie de défense et souveraineté industrielle ; chaînes d'approvisionnement et matières premières critiques ; maîtrise des risques (dont domaines exportations de technologies militaires).

¹ Sous-thèmes d'intérêt pour le Ministère, donnés à titre indicatif : articulation entre forces nucléaires et conventionnelles (perspective historique et/ou approches nationales comparées) ; approches comparatives des cultures stratégiques nucléaires ; approches nationales de la crédibilité de la dissuasion nucléaire ; exploitation des archives OTAN sur le nucléaire ; place de la dissuasion nucléaire dans la sécurité du continent européen/dans l'architecture de défense européenne ; théorie et histoire de la coopération nucléaire, etc.

- **Sécurité euro-atlantique et Russie :** évolutions des doctrines et des pratiques militaires et stratégiques au sein de l'UE et de l'OTAN ; planification de défense de l'OTAN ; évolutions de la stratégie russe.
- **Indopacifique :** les évolutions des modèles et formats d'armées (notamment liées à la compétition stratégique sino-américaine) ; les partenariats régionaux dans le domaine militaire et/ou industriel de défense ; le déploiement extrarégional des politiques d'influence de la Chine.
- **Sécurité énergétique et climatique.**

Hors de ces domaines d'intérêt prioritaires, les propositions explorant des sujets innovants et demeurant dans le champ de la recherche stratégique seront évaluées avec intérêt.

Processus d'évaluation et de sélection des candidats :

Avant le dépôt de candidature au présent programme, le candidat et le directeur de thèse doivent s'assurer auprès de leur université que cette dernière remplit les conditions permettant la signature de la convention de financement.

1. **Appel à candidature :** les candidats déposent leurs dossiers selon les attendus (cf. page 3) et le calendrier (cf. page 4) précisés ci-dessous.
2. **Evaluation scientifique des dossiers :** les candidatures sont soumises à des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ainsi qu'à des chercheurs affiliés à l'IRSEM. Ces experts rendent un avis scientifique sur chaque dossier.
3. **Sélection des candidats :** sur la base de cet avis scientifique, les dossiers de candidature sont ensuite sélectionnés par une commission constituée de représentants du Ministère, selon les critères suivants :
 - la pertinence du sujet proposé au regard des sujets d'intérêt du Ministère ;
 - la pertinence du projet professionnel du candidat ;
 - la qualité de l'encadrement scientifique.
4. **Financement de l'université :** une fois la sélection arrêtée, une convention de financement est établie entre le Ministère et l'université de rattachement du lauréat. L'université, l'école doctorale, le(s) directeur(s) de thèse et le doctorant signent la charte des thèses RIS précisant les engagements de chacune des parties. Les modèles de convention et de charte doivent être retirés auprès de la DGRIS², afin que chaque partie puisse prendre connaissance de ses obligations et droits avant la sélection.
5. **Recrutement du doctorant sous contrat :** le financement versé à l'université permet le recrutement du lauréat sous contrat doctoral. Le doctorant est salarié pour une durée de trois ans et une rémunération brute mensuelle en adéquation avec le minimum fixé par l'arrêté du 26 décembre 2022³.

De nombreuses zones régionales présentent une dangerosité élevée. Pour garantir la sécurité des chercheurs, le Ministère se réserve le droit de refuser le financement à tout candidat dont les terrains d'enquête lui paraissent impossibles à effectuer compte tenu du contexte international, et dans le cas où cette impossibilité compromettrait l'aboutissement même de la thèse.

Pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le candidat est informé qu'en fonction de son sujet de recherche, il pourra faire l'objet d'un contrôle élémentaire, d'une décision d'agrément ou d'une procédure d'habilitation. L'invalidation de ces éléments peut entraîner la résiliation de plein droit de la convention de financement de la thèse par la DGRIS, dans le cas où cette invalidation compromettrait l'aboutissement même de la thèse.

² A l'adresse suivante : dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000046820750>

PIÈCES À JOINDRE

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT DANS L'ORDRE :

1. Le **dossier de candidature, dûment complété en format numérique** (police 12, *Times new roman* ou *Arial*, interligne simple), par le candidat et son/ses directeur(s) de recherche :
 - page de garde ;
 - projet professionnel ;
 - directeur(s) de recherche ;
 - résumé de la thèse.
2. Une **présentation du projet de recherche** en **quatre pages maximum** (police 12, *Times new roman* ou *Arial*, interligne simple) de recherche, exposant :
 - la question de recherche ;
 - les objectifs ;
 - la méthodologie ;
 - l'intérêt de l'approche scientifique choisie pour le Ministère.
3. Une **liste des publications** et des travaux du candidat, le cas échéant ;
4. Un **curriculum vitae du candidat** (sans photographie) ;
5. Un **curriculum vitae du/des directeur(s) de thèse** ;
6. **Deux lettres d'appréciation**, dont une rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse ;
7. Une **attestation d'inscription en thèse** ou une lettre d'engagement de l'école doctorale ;
8. Un exemplaire (format PDF) du **mémoire de Master 2** (ou de Master 1 si le mémoire de Master 2 n'a pas encore été soutenu) et, le cas échéant, d'une autre publication jugée pertinente.

L'ensemble de ces pièces sont à regrouper dans l'ordre dans un seul fichier en format PDF.

Merci de privilégier au maximum l'écriture numérique dans la complétion du dossier de candidature.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINÉ
--

CALENDRIER

- lundi 2 mars 2026 – début de la campagne de financement des thèses « Relations Internationales et Stratégie » (RIS) ;
- **lundi 20 avril 2026 à 23h59 – date limite de dépôt des dossiers de candidature (France Transfert + envoi des dossiers par voie électronique) ;**
- mai 2026 – évaluation de la qualité scientifique des dossiers et présélection des candidats retenus en audition ;
- juin 2026 – audition des candidats par la commission de sélection ;
- juillet 2026 – notification des lauréats ;
- juillet à septembre 2026 – signature des conventions de financement par l'université de rattachement.

Ce dossier et toutes les pièces constitutives doivent être envoyés avant le lundi 20 avril 2026 à 23h59 au plus tard.

L'envoi se fait par France Transfert⁴ doublé d'un envoi par courriel à l'adresse :

doctorantsris@irsem.fr

(copie) caroline.verstappen@irsem.fr

(copie) dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le mail devra faire figurer la mention suivante dans son objet :

[CANDIDATURE DOCTORAT RIS 2026]

La validation des dossiers de candidature est effective lorsque que le candidat a reçu un accusé-réception par courriel.

⁴ <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/>